



syndicat cgt frontignan <cgt.frontignan@gmail.com>

[INFO CGT] LA SANTÉ AVANT TOUT !

CGT <cgt@frontignan.fr>
À : MAIRIE FLP

30 octobre 2020 à 13:59

Cher.es collègues, bonjour à toutes et tous

La CGT n'aspire pas à devenir une Cassandre moderne ni à jouer les oiseaux de mauvaise augure.

Mais la deuxième vague de Covid-19 s'annonce destructrice et, malgré les discours, les pouvoirs publics n'ont pas anticipé à la hauteur des signes avant-coureurs de la catastrophe.

Chaque employeur, public comme privé, a donc aujourd'hui une grande responsabilité dans la lutte contre la propagation du virus.

Lors de son allocution télévisée du mercredi 28 octobre, en sus d'annoncer le reconfinement, le Président de la république a indiqué que « ***partout où c'est possible, le télétravail doit être généralisé*** ».

Le Premier Ministre a enfoncé le clou jeudi matin devant l'Assemblée Nationale en affirmant que « *le recours au télétravail doit être le plus massif possible, toutes les fonctions qui peuvent être télétravaillées doivent l'être 5 jours sur 5* ». La Ministre du Travail Elisabeth Borne a elle ajouté que le télétravail « *n'est pas une option* » mais « *une obligation* ». Il ne saurait se limiter à quelques services ou directions considérées comme stratégiques.

De son côté le porte-parole du gouvernement a été jusqu'à préciser que les employeurs seraient contrôlés sur cette mise en place et que ceux-ci s'exposent à de « sanctions civiles et pénales » en cas de non-respect.

En effet, **tout employeur a pour obligation de protéger la santé de ses agents ou salariés**, et il en est responsable personnellement devant la loi.

Dès le CT/CHSCT du 5 mai, soit il y a bientôt six mois, les représentants du personnel CGT avaient demandé l'encadrement officiel du télétravail, avec la conclusion d'un accord en conformité avec le décret n° 2016-151.

Nous avons réitéré cette demande lors du CT/CHSCT du 10 juin, puis avec insistance lors de celui du 29 septembre. Sans suite. Au vu de la montée de l'épidémie, des relances ont été effectuées en ce sens par courriel du 19 octobre et du 26 octobre (cf. PJ). Nous n'avons pas été écouté.

Bien sûr, certains métiers, qualifiés désormais de 1ère ou seconde ligne, les métiers de terrain, les

métiers d'accueil de la petite enfance, etc., ne peuvent être télétravaillés. C'est d'ailleurs ce qui en fait souvent la beauté et l'utilité sociale.

Pour ces agents, la meilleure protection doit leur être assurée avec une distribution suffisante de matériel de protection (masques, gels hydroalcooliques, EPI, etc.) et une organisation du travail adaptée (horaires aménagés, rotation d'effectifs, accueil encadré, etc.) pour limiter le brassage dans ces services. Comme au printemps, un **plan de continuité d'activités (PCA) devra être rapidement mis en œuvre**. Une attention toute particulière doit être portée aux personnes vulnérables, pour les [11 situations listées par le décret du 5 mai 2020](#).

Cette deuxième épreuve qui nous attend doit être affrontée dans un **esprit d'unité et la solidarité**, avec toujours en tête le **sens et la place du service public dans la vie de nos concitoyens**, surtout en période de crise.

Mais **la protection de la santé des agents est une priorité pour la CGT**, elle ne saurait être reléguée au second plan au profit d'autres impératifs.

Le reconfinement étant à nouveau acté, nous demandons donc à M. le Maire, urgemment, en sa qualité d'employeur responsable de la santé de ses agents de prendre les mesures nécessaires à notre protection, et en premier lieu :

- **la mise en place du télétravail** (avec ou sans rotation d'effectifs en présentiel), pour les agents qui le souhaitent et lorsqu'il ne nuit pas au bon fonctionnement et à la qualité du service
- **la maîtrise de l'accueil du public dans les services « guichets »**, à travers un système de prise de rendez-vous
- **l'attribution de matériel de protection en nombre suffisant et une organisation du travail adaptée**
- **la suspension du jour de carence pour tout type d'arrêt-maladie jusqu'à la fin de l'épidémie** (conformément au vœu du CSFPT du 23 septembre dernier)

La CGT reste à disposition de tout agent, pour toute question, interrogation ou discussion.

Bien fraternellement/sororalement (dans le respect des gestes barrières)

--

Syndicat CGT des Territoriaux de Frontignan

06.08.06.99.80



Si vous ne souhaitez plus recevoir de messages électroniques provenant de la CGT, veuillez retourner une réponse au présent courriel en indiquant "STOP" dans l'objet



demande RDV et CHSCT - 19 et 26 10 2020.pdf

434K